PRÉFET
DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Mayotte

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 26 janvier 2022

COVID-19 : Allègement des mesures de freinage

La situation sanitaire continue de s'améliorer, les indicateurs épidémiologiques évoluent positivement grâce aux efforts faits par les Mahorais. Le taux d'incidence est désormais à 398,6 cas pour 100 000 habitants et le taux de positivité, également en baisse, est de 12,1 %.

Compte tenu de cette évolution et après avis du Directeur général de l'ARS Mayotte, **Thierry SUQUET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement, a décidé d'alléger certaines mesures de freinage.**

À compter du vendredi 28 janvier matin (à 0h00) :

- **Levée du couvre-feu sur l'ensemble du département ;**
- **Fin de la jauge de 6 personnes à table dans les bars et les restaurants ;**
- **Fin de la jauge pour les sorties en mer ;**
- **Fin de l'interdiction du sport en intérieur ;**
- **Rétablissement de jauge dans les commerces à 75 % de leur capacité.**

L'ensemble des autres dispositions restent en vigueur, notamment :

- **Port du masque dans l'espace public urbanisé et dans les établissements recevant du public ;**
- **Interdiction des manzarakas et des voulés ;**
- **Interdiction des activités de prestation à domicile de traiteurs, de location de chapiteaux, tentes ou barnums à particuliers, d'animateurs de soirée à domicile, ainsi que le transport de matériel de sonorisation.**

L'état d'urgence sanitaire reste en vigueur à Mayotte. En cas de dégradation de la situation sanitaire, le préfet pourra reprendre de nouvelles mesures de freinage pour protéger la population.

Respectons l'ensemble des mesures sanitaires et de freinage applicables pour éviter des contraintes plus fortes encore.

Thierry SUQUET, préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement et Olivier BRAHIC, directeur général de l'agence régionale de santé appellent au respect des gestes barrières. Ils rappellent l'importance de faire sa dose de rappel afin de se protéger contre le covid et de protéger les autres.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976